

Risques technologiques : un comité de concertation créé

L'évolution des plans de prévention des risques technologiques prévue en 2003 a voulu la mise en place de comités locaux d'information et de concertation (CLIC). Bernard Gloriod est le président du CLIC d'Arkema Balan.



Hervé Brouder, directeur du site Arkema de Balan, et Bernard Gloriod, président du Comité Local d'Information et de Concertation

Le 17 septembre dernier naissait officiellement le CLIC d'Arkema Balan. Réuni tous les six mois, ce comité rassemble les représentants de l'industriel, des riverains, du monde enseignant, des élus des communes de Dagneux et Balan. Telle une structure de veille, le CLIC servira de lien avec les habitants, formalisera les relations entre l'industriel et les élus et permettra "une symbiose entre la vie de l'entreprise et du territoire communal et communautaire" selon Bernard Gloriod, désigné comme président. Le comité donnera notamment son avis sur les futurs périmètres de sécurité autour de l'usine balanaise. "Je souhaiterais qu'il n'y ait qu'un périmètre". Car effectivement, le travail de définition n'est pas simple. Arkema a travaillé sur différents scénarii d'accidents, et donc des départs sur plusieurs zones de l'usine et des impacts, de fait, plus ou moins éloignés. C'est ensuite la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement qui soumettra le périmètre en question au préfet, qui le validera... Actuellement, seul le périmètre d'étude du Plan de Prévention des Risques Technologiques semble défini. Et visiblement, il est bien plus réduit que les zones SEVESO 1 et 2 précédemment en vigueur. En effet, pour la réunion du 6 novembre (voir encadré), seules les communes de Dagneux sont concernées, quand auparavant Bèlignieux et Bressolles étaient également conviées... Bernard Gloriod reconferme que cette coïncidence troublante de date avec les études sur le Contournement

Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise n'est qu'une "coïncidence de calendrier malheureuse, même si c'est difficile à vendre."

Des projets débloqués par les nouveaux périmètres

Concrètement, cette réduction des périmètres de danger ne permettra pas d'étendre les zones d'urbanisation sur Balan, selon le maire. Seul un projet de construction de logements pour personnes âgées en centre-village pourrait voir le jour, sur un emplacement aujourd'hui bloqué. De toute façon, tout le nord de la commune jusqu'à la rue Centrale devrait rester concerné.

À Dagneux par contre, ces nouveaux périmètres pourraient permettre d'envisager un nouvel emplacement pour la salle des fêtes, non loin du collège, où les terrains sont actuellement inconstructibles du fait des périmètres Seveso en vigueur.

Enfin, à Bressolles, dans la zone industrielle des 2B, des entre-

prises devraient pouvoir envisager une extension... ■

C.B.

Réunion sur les risques majeurs le 6 novembre

À la demande du préfet de Région, une réunion d'information sur les risques majeurs se déroulera le 6 novembre prochain à 20h30 à la salle polyvalente de Balan.

Ceci s'inscrit dans l'obligation de communiquer tous les deux ans sur le sujet à la population. Pour cette fois, la campagne se déroulera simultanément sur les huit départements de la région et concerne 220 communes de mi-octobre à fin novembre. Sur la Côtère, seule l'entreprise Arkema est concernée et les habitants de Dagneux et Balan, anticipant vraisemblablement le futur périmètre des risques. Dans ce cadre, les habitants de ces communes ont reçu ou vont recevoir une brochure d'information et un aimant rappelant les bons réflexes.